

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Etaient présents :

MM LE NEILLON Jean François, LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, MME BONNEC Katia (sortie pour la question 2016-03-04), M ZÉO Philippe, MME HURLEY Fay, MME PINEAU Annick, M SAINT JALMES Yves, M LESIEUR Arnaud, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, MME DURIEZ Christine, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie, MME RIO Marie, MME GIQUEL Magali (sortie pour la question 2016-03-04), MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, MME SIMON Hélène

Avaient donné procuration :

MME PUREN Isabelle à M LE CALVÉ Pascal
M GACHELIN Jérémie à M LE NEILLON Jean François

Etait absent excusé :

M DIERCKX Alexandre

Madame DURIEZ Christine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des corrections à apporter au compte rendu du conseil municipal du 11 février dernier.

- ◆ Mme BONNEC demande la correction d'une faute d'orthographe p 4
- ◆ M DAUBERT :
en page 4 : Informations diverses
- remplacer la phrase : M DAUBERT considère que ces organisations ne sont pas représentatives du monde agricole.
par :
M DAUBERT considère que ces organisations syndicales ne sont pas représentatives du monde agricole dans son ensemble.

Les modifications présentées sont validées par l'assemblée.

Le compte rendu de la séance du 11 février 2016, ainsi rectifié, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, une motion en soutien à l'entreprise de transport Le Divenah de Pluvigner. La proposition est acceptée par l'assemblée.

Ordre du jour de la séance :

1. Affectation du résultat cumulé de la section fonctionnement - exercice 2015
2. Taux d'imposition communaux 2016
3. Budget Primitif 2016
4. Subventions 2016
5. Cotisations 2016
6. Caisse d'Allocations Familiales : signature Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018
7. LB Habitat – Foyer d'Armor : garantie d'emprunts pour construction de quatre logements au lotissement Le Vieux Chêne
8. Réhabilitation réseau eaux pluviales : marché de travaux
9. Réaménagement restaurant scolaire : marchés de travaux
10. Ecole Ste Marie : convention 2016 participation aux frais de fonctionnement de l'école
11. Personnel communal : modification tableau des effectifs
12. Plan Local d'Urbanisme : modification simplifiée n°1 bilan et approbation
13. Urbanisme : modification du droit de préemption urbain
14. Motion pour l'agriculture
15. Informations diverses

N°	O B J E T
2016-03-01	AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015

Présentation : M LE CALVÉ Pascal

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 11 février, il présentait un excédent de fonctionnement cumulé de 840 502,93 €.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
- Investissement	-156 986,07		133 091,00	-23 895,07
- Fonctionnement	739 904,21	550 000,00	650 598,72	840 502,93
TOTAL	582 918,14	550 000,00	783 689,72	816 607,86

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

☞ **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de clôture de la section fonctionnement de l'exercice 2015 Excédent	840 502,93
Affectation : - en Investissement : excédent de fonctionnement capitalisé (1068) - en Fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté (002)	600 000,00 240 502,93

N°	O B J E T
2016-03-02	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016

Monsieur LE CALVÉ Pascal, adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, rappelle à l'assemblée les taux d'imposition des impôts locaux de 2015 :

- Taxe d'habitation : 11,85 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 18,92 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40,90 %

Ces taux avaient été majorés en 2010.

Le maintien des taux actuels conduirait à un produit fiscal attendu de 1.140 597 €.

La Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique nous reversera 490.782 € correspondant à une attribution de compensation TP. Cette attribution a été, cette année, réduite de la contribution due pour l'instruction des autorisations d'urbanisme assurée depuis le 1er juillet 2015 par la Communauté de Communes, contribution de 14.456 € pour six mois..

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

☞ **Décide** de ne pas modifier les taux d'imposition en 2016.

M DAUBERT rappelle que précédemment le service d'instruction des autorisations d'urbanisme était gratuit pour la commune puisque assuré par la DDTM.

M Le Maire indique que le taux de la taxe d'aménagement - part communale - est de 5%. Il est identique sur toutes les communes de la Communauté de Communes.

M DAUBERT relève que chaque année, les députés votent une revalorisation des bases d'imposition supérieure à l'inflation.

N°	OBJET
2016-03-03	BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur LE CALVÉ, adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, présente à l'assemblée le détail du Budget Primitif 2016 de la Commune.

Après en avoir délibéré,
Vu l'avis de la Commission des Finances,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

☞ **adopte** le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- Section de Fonctionnement : 2 993 000
- Section d'Investissement : 2 233 000

Vu l'avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,,

☞ **approuve** le Budget Primitif 2016.

M DAUBERT déclare, qu'avec MME BARBICHON et MME SIMON, il vote ce budget parce qu'il est bon, il émet toutefois des réserves ponctuelles sur certains sujets. Il demande que chaque commission ait connaissance du budget réalisé sur l'année écoulée. P LE CALVÉ lui répond qu'en 2017 nous aurons l'obligation de voter le budget par fonction.

N°	OBJET
2016-03-04	SUBVENTIONS 2016

Présentation : RANO Evelyne - ZÉO Philippe

La question a été étudiée par les commissions concernées :

- sports et vie associative,
- petite enfance et action sociale

Chaque commission a instruit les demandes de subventions relevant de son domaine de compétences.

Des conditions d'attribution ont été arrêtées pour les subventions aux écoles et aux associations sportives locales.

Pour les établissements scolaires extérieurs à Landévant, les conditions d'attribution sont les suivantes :

1 - pour frais de fonctionnement :

- aux écoles maternelles et primaires si le service n'est pas proposé à Landévant ;
- aux organismes de formation professionnelle par apprentissage (CFA, Chambres des Métiers)

2 - pour les voyages éducatifs :

- aux écoles maternelles et primaires si le service n'est pas proposé à Landévant ainsi qu'aux collèges,
Pour le collège, la subvention est versée soit à l'établissement scolaire, soit aux familles.

Pour les associations sportives, les règles sont les suivantes :

Forfait :

- moins de 50 adhérents : 100 €
- entre 50 et 100 adhérents : 200 €
- plus de 100 adhérents : 350 €

Par adhérent :

- moins de 25 ans : 12 €
- plus de 25 ans : 6 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

☞ **décide** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

ENSEIGNEMENT

Ecoles de Landévant :

- ◆ Fournitures scolaires : 42 €/élève
- ◆ Voyages éducatifs: 6 €/élève
- ◆ Arbre de Noël..... 10 €/élève

Effectifs des écoles au 1^{er} janvier 2016 :

- Ecole Communale Maternelle : 157 élèves
- Ecole Communale Primaire : 210 élèves
- Ecole Privée Ste Marie : (domiciliés à Landévant) 148 élèves

Fournitures Scolaires	Ecole Publique Maternelle	6.594
Fournitures Scolaires	Ecole Publique Elémentaire	8 820
Fournitures Scolaires	Ecole Privée	6 216
Voyages Educatifs	Ecole Publique Maternelle	942
Voyages Educatifs	Ecole Publique Elémentaire	1 260
Voyages Educatifs	Ecole Privée	888
Arbre de Noël	Ecole Publique Maternelle	1 570
Arbre de Noël	Ecole Publique Elémentaire	2 100
Arbre de Noël	Ecole Privée	1 480

- ◆ Dotations Transports pour activités extérieures
(Base coût d'un trajet aller retour : 100 € TTC)
Nombre de voyages Aller-Retour :
 - Ecole Communale Maternelle 45 voyages 4.500
 - Ecole Communale Primaire 80 voyages 8.000
 - Ecole Privée Ste Marie 45 voyages 4.500

Autres Etablissements scolaires

Pour les élèves habitant Landévant et suivant les conditions précitées,

- ◆ Voyages éducatifs : 15 €/élève
- ◆ Fonctionnement des établissements : 40 €/par élève

ASSOCIATIONS SPORTIVES OU LUDIQUES LOCALES

STADE LANDEVANTAIS	2 126,00
JUDO CLUB LANDEVANTAIS	2 492,00
LANDEVANT ROLLER SKATING	1 130,00
ASS CULTURELLE LA RIVIERE	1 824,00
LANDEVANT HAND BALL	2 150,00
BADMINTON CLUB LANDEVANT	548,00
LANDEVANT SPORT NATURE	1 784,00
BILLARD "LES CELTES"	214,00
FLECHETTES TI DARTS	148,00
CLUB DES BOULISTES	614,00
LA CHASSE COMMUNALE	334,00
Total Associations Sportives Locales	13 364,00

AUTRES ASSOCIATIONS

A C P G 39-45	50,00
F.N.A.C.A.	50,00
UNACITA	50,00
DONNEURS DE SANG	250,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	800,00
COMITE D'ANIMATION LANDELIRE	2 000,00
AGIR DE RHUYS A LANVAUX	100,00
PATRONAGE LAIQUE D'AURAY	135,00
KIWANIS PAYS D'AURAY (Joutes du Loch)	100,00
PLEIN LES OREILLES	100,00
<i>Sous Total</i>	<i>3 635,00</i>
LES RESTAURANTS DU CŒUR	150,00
SAUVEGARDE 56	50,00
SECOURS POPULAIRE HENNEBONT	100,00
A F M	30,00
AFSEP-Ass Française des Sclérosés en plaques	30,00
ADAVI 56	50,00

ASS PARALYSES DE FRANCE	40,00
ASS LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX	30,00
LIGUE CONTRE CANCER-Comité Morbihan	60,00
A.D.A.P.E.I. - PAPILLONS BLANCS	40,00
REVE DE CLOWN	50,00
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	30,00
<i>Sous Total</i>	<i>660,00</i>
Total Autres Associations	4 295,00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANDEVANT

- le Centre Communal d'Action Sociale aura un besoin de financement de 10.000 € pour l'équilibre de son budget de fonctionnement

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ **décide** d'attribuer les subventions pré-citées pour l'année 2016.
- ☞ **attribue** au Centre Communal d'Action Sociale de Landévant une subvention de 10.000 € pour l'année 2016.

Mme DURIEZ regrette que pour les associations sportives la subvention par adhérent soit fonction d'un l'âge fixé à 25 ans, et non à 26 ans comme à la Mission Locale. Elle signale aussi que M LE RAY député a accordé, sur sa réserve parlementaire, une subvention de 2.000 € à Landévant Roller.

M ZEO annonce qu'avec sa commission il va retravailler les critères d'attribution des subventions dans le courant de l'année.

M DAUBERT relève que le Comité de Jumelage ne figure pas sur la liste des subventions de l'année. M ZEO répond qu'il attend le récépissé de la Préfecture enregistrant le changement du bureau.

Il est demandé d'informer les familles des collégiens de l'aide Voyage Educatif apportée par la commune (bulletin information).

N°	OBJET
2016-03-05	COTISATIONS 2016

Présentation : LE NEILLON Jean François

Les cotisations concernent les adhésions :

- à l'Association des Maires du Morbihan : cotisation 0,296 €/habitant soit 1 022,09 €
- au Comité Départemental du Tourisme : cotisation forfaitaire de 165 €,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ **décide** de verser une cotisation, pour année 2016, aux organismes suivants :
 - Association des Maires du Morbihan : 0,296 € par habitant 1 022,09
 - Comité Départemental du Tourisme 165,00

N°	OBJET
2016-03-06	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018

Présentation : LE NEILLON Jean François

Le Contrat Enfance Jeunesse qui nous liait à la Caisse d'Allocations Familiales est échu depuis le 31 décembre 2014. Il nous est proposé un nouveau contrat portant sur les années 2015 à 2018.

Une convention d'objectif et de financement est établie au niveau de la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique, avec des modules spécifiques pour chacune des seize communes concernées par ce renouvellement. Sa finalité est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société, à la responsabilisation des plus grands.

Nous pourrions ainsi bénéficier de financement pour :

- le Multi Accueil
- l'Accueil de Loisirs Sans hébergement
- la formation des agents (BAFA)
- un poste de coordination accueil loisirs TAP.

L'apport financier de la CAF sera de 138.335 € par an.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ autorise Monsieur Le Maire à signer la convention Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

N°	OBJET
2016-03-07	LB HABITAT – FOYER D'ARMOR : GARANTIE D'EMPRUNTS POUR CONSTRUCTION DE QUATRE LOGEMENTS AU LOTISSEMENT LE VIEUX CHENE

Présentation : LE NEILLON Jean François

LB Habitat Foyer d'Armor, bailleur social, sollicite la commune pour des garanties d'emprunts nécessaires au financement de la construction de quatre logements à caractère social au lotissement Le Vieux Chêne Rue St Nicolas à Landévant.

Le coût prévisionnel des travaux est de 557.161 € TTC

Dont Plan de financement :

Subventions : 29.845 €

Fonds Propres 80.000 €

Emprunts 447.316 €

Caractéristiques emprunts :

PRETEUR	C D C			
	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Montant	114.517	8.255	288.097	24.448
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux Intérêt	Livret A -0,20%	Livret A - 0,20%	Livret A + 0,60%	Livret A + 0,60%
Taux Garantie Commune demandé	50%	50%	50%	50%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accorde une garantie pour ces emprunts souscrits par LB Habitat – Foyer d'Armor pour la construction de quatre logements au Lotissement Le Vieux Chêne.

N°	OBJET
2016-03-08	REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES : MARCHE DE TRAVAUX

Présentation : SAINT JALMES Yves

Suite à la consultation engagée pour le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales – sept entreprises ont remis une offre (TRAOUEN, PIGEON BRETAGNE SUD, SBCEA, SPAC, EUROVIA, LE FER, TPC OUEST).

Après ouverture des plis, vérification et analyse des offres par le Cabinet QUARTA chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux, le classement des offres s'établit comme suit :

Classement	Entreprise	Note totale	Montant HT maximum annuel
1	EUROVIA avec variante	100,00	311 404,60
2	EUROVIA	95,06	349 837,60
3	PIGEON BRETAGNE SUD	93,74	361 692,00
4	TPC OUEST	87,72	428 256,35
5	SBCEA avec variante	87,63	372 370,00
6	SBCEA	81,68	442 370,00
7	SPAC	81,44	529 991,50
8	TRAOUEN	69,57	473 895,00
9	LE FER	67,53	428 256,35

Deux entreprises ont remis une offre avec variante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA avec variante.

N°	OBJET
2016-03-09	REAMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE : MARCHE DE TRAVAUX

Présentation : LE NEILLON Jean François

Après ouverture des plis, vérification et analyse des offres par le Cabinet IPH, chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux, il a été décidé de retenir les offres suivantes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- autorise le Maire à signer les marchés précités.

N°	OBJET
2016-03-10	ECOLE STE MARIE : CONVENTION 2016 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Présentation : LE CALVÉ Pascal

L'Ecole Ste Marie est sous contrat d'association depuis la rentrée scolaire 2010-2011. Parallèlement à ce contrat, le 28 février 2011, la commune a signé avec l'OGEC de l'Ecole Ste Marie et son directeur une convention établissant la participation financière à verser pour les élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur la commune.

La circulaire ministérielle n°2012-025 du 15 février 2012 précise les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, établit dans son annexe la liste des dépenses obligatoires et facultatives à prendre en compte pour la contribution communale.

Cette contribution financière est arrêtée au regard du coût moyen d'un élève scolarisé à l'école publique de la commune et ne peut l'excéder.

Le coût moyen d'un élève de l'école publique en 2015 a été de :

- 1 005 € pour un élève de maternelle,
- 291 € pour un élève de classe élémentaire.

Pour l'année 2016, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le forfait communal à verser par élève domicilié à Landévant.

Après vérification, sur un effectif de 167 élèves au 1^{er} septembre 2015, 148 enfants sont domiciliés à Landévant :

- 82 en élémentaire
- 66 en maternelle

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés,
trois abstentions : MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, SIMON Hélène

- ↳ **fixe**, pour l'année 2016, le montant de la participation par élève, à :
- 291 € pour un élève scolarisé en élémentaire à l'Ecole Privée Ste Marie.
 - 1 005 € pour un élève scolarisé en maternelle à l'Ecole Privée Ste Marie.

M DAUBERT s'interroge sur les critères d'attribution (parc informatique, frais nettoyage).

M ST JALMES pense qu'il y a sûrement des économies à faire en fonctionnement dans les écoles publiques, ceci réduirait le coût par élève.

N°	OBJET
2016-03-11	PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation : LE CALVÉ Pascal

Cette modification concerne le recrutement d'un agent chargé de l'accompagnement et de la surveillance des enfants à la cantine municipale. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique nous a mentionné que ce poste relève de la filière animation et non pas de la filière technique.

- suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet 5/35^{ème}
- création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet 5/35^{ème}

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- valide la modification du tableau des effectifs.

N°	OBJET
2016-03-12	PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 BILAN ET APPROBATION

Présentation : LE NEILLON Jean François

La procédure de modification simplifiée du PLU a été fixée par délibération du 27 novembre 2015.

La mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée n°1 étant achevée, aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

Considérant que les Personnes Publiques Associées n'ont émis aucune remarque ou correction sur le dossier,

Considérant l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 24/02/2016 qui a amené la commune, dans le règlement écrit du PLU : à supprimer les possibilités d'extension des bâtiments d'activités en zone Ns (espaces remarquables du littoral) et à corriger la définition du mot 'annexe',

Considérant que la mise à disposition du public du dossier, du 16/02/2016 au 16/03/2016 inclus, n'a fait l'objet d'aucune observation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU pour :
 - permettre la construction d'annexes en zone naturelle et agricole ;
 - adapter et préciser quelques éléments réglementaires (légende du règlement graphique et définition des zones 1AUt1 et 1AUt2 au règlement écrit) et du document d'OAP liés au projet de développement touristique autour de l'étang de Kerhault ;
 - adapter l'accès de l'OAP du secteur de La Grande Demi-Ville ;
 - supprimer le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de la zone 1AUba.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal Ouest France. Elle ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information. Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Mairie de LANDEVANT.

N°	OBJET
2016-03-13	URBANISME : MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Présentation : LE NEILLON Jean François

Par délibération du 26 juin 2015, le Conseil Municipal avait instauré le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (zones U) ou à urbaniser (zones AU).

Il est proposé d'extraire de ce droit de préemption urbain les zones :

- les zones AUt1 et AUt2 qui concernent les secteurs à vocation touristique de Kerhault
- les zones UL, les secteurs à vocation de sports et loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- valide la modification apportée au droit de préemption urbain

N°	OBJET
2016-03-14	MOTION POUR L'AGRICULTURE

Présentation : LOTHORE Jean Paul

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan, et d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Ce vœu sera transmis à Monsieur le 1er Ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au-delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point de distorsion, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés,

trois abstentions : MME BARBICHON Anne, M DAUBERT Lionel, SIMON Hélène

☞ **Soutient** les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais.

N°	OBJET
2016-03-15	SOUTIEN A L'ENTREPRISE TRANSPORT LE DIVENAH DE PLUVIGNER

Présentation : LE NEILLON Jean François

Monsieur le Maire fait lecture d'une motion de soutien à l'entreprise de transport LE DIVENAH de Pluvigner :

Le conseil Municipal de Landévant réuni le 24 mars 2016 tient à exprimer son soutien à l'entreprise LE DIVENAH et à ses 35 salariés.

Le conseil Municipal regrette le choix fait par la commission permanente du conseil Départemental d'attribuer à la Société KEOLIS ATLANTIQUE le lot M2 dans le cadre du contrat de délégation de service public de gestion d'exploitation des transports publics routiers de personnes.

La qualité technique de l'entreprise LE DIVENAH n'est plus à démontrer mais la commission a décidé de choisir le Transporteur KEOLIS. Suite à cette décision, l'entreprise LE DIVENAH a déposé une requête en contestation de la validité du contrat.

Nous regrettons le manque d'écoute du Conseil Départemental et par cette motion nous demandons au président du Conseil Départemental de laisser le juge trancher ce dossier et de suspendre l'exécution du contrat jusqu'au rendu de l'ordonnance du Tribunal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés,

une abstention : M ZEO Philippe

☞ **approuve** la motion présentée.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme BARBICHON Anne a remis à chaque élu une note qu'elle a faite après la réunion Transport et Déplacement à la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Notre commune est concernée par le transport collectif estival et le schéma directeur cyclable.

Depuis 2013, chaque été une navette part de Landaul en direction de Brech pour rejoindre la ligne TIM n°5 qui conduit à Auray puis à Carnac. Cette navette Soleil gratuite pour le voyageur est intéressante pour les jeunes qui veulent se rendre sur les plages. Mme BARBICHON suggère qu'un courrier soit adressé au Président de la Communauté de Communes afin que notre commune puisse également bénéficier de ce service en se greffant sur le circuit.

Concernant le schéma directeur cyclable, un questionnaire à compléter nous a été transmis pour évaluer l'existant sur la commune. Ensuite avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, des comités de pilotage par secteur géographique seront constitués et travailleront sur le dossier.

M LE CALVÉ précise que la navette Soleil n'est pas gratuite puisque financée par la Communauté de Communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Mme BONNEC confirme que la demande de navette est forte surtout de la part des jeunes.

Enfin, la liaison au bus de Tréauray pour se diriger vers Lorient est à écarter pour l'instant.

M LOTHORE Jean Paul :

Numérotation des habitations : aujourd'hui 550 ne le sont pas. La Poste nous propose une Aide à la Dénomination, Numérotation et Cartographie des voies de la commune.

Coût de la prestation : 3.875,76 € TTC

Un groupe de travail est constitué : PINEAU A, LESIEUR A, LOTHORE J P, BONNEC K.

Mme DURIEZ Christine :

- L'ONAC l'a informé que pour le déplacement de la stèle de M TREHIN, il faudra une délibération du Conseil Municipal.
- Il y aura une extension de la Mission Locale d'Auray financée par la Ville d'Auray. Il y a, à présent, un référent Pôle Emploi à la Mission Locale.
- Elle rappelle que sur le tableau d'affichage extérieur figurent les offres d'emploi et de formation et que toutes les offres d'emploi de Landévant doivent être transmises à la Mission Locale.

Mme HURLEY a participé à une réunion de l'office du tourisme dernièrement : deux documents ont été établis et sont communicables.

Mme BONNEC Katia : le flash info sera à distribuer pendant les vacances d'avril. Le Tour de Bretagne Cycliste fera étape dans notre commune le 25 avril, pour son organisation il est recherché des bénévoles.

Mme BARBICHON annonce la conférence sur les frelons asiatiques du 25 avril et l'atelier de fabrication de pièges le jour suivant.

M SAINT JALMES relève que pour les attentats de Bruxelles, rien n'a été fait localement. Pour les attentats de Paris, une minute de silence avait été respectée en début de séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à vingt et une heures quarante.

* * * * *